



Bulletin d'informations hebdomadaire de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
LA FRANCOPHONIE



**AMADOU SOUMAHORO ET LOUISE MUSHIKIWABO
EN PARFAITE HARMONIE**

Mot du Président

Sommaire



VISIBILITÉ ET LISIBILITÉ NOTRE CREDO

FÊTE DE L'INDEPENDANCE DE LA CÔTE D'IVOIRE

Adresse du Président
de l'Assemblée nationale

Très chers collègues députés,
Chers concitoyens et vous,
mes chers collaborateurs
fonctionnaires parlementaires,

La célébration de l'indépendance de notre pays m'offre l'agréable opportunité de rappeler le devoir qui est le nôtre. Celui d'œuvrer pour renforcer les symboles de la démocratie et du vivre ensemble. Je vous exhorte alors à une plus grande solidarité dans la construction de l'héritage à léguer aux jeunes générations qui dans quatre décennies, feront le bilan de nos engagements d'aujourd'hui à l'occasion du centenaire de l'accession de notre pays à la souveraineté nationale.

Bonne fête d'indépendance à toutes et à tous !

Amadou SOUMAHORO
Président de l'Assemblée nationale
de la Côte d'Ivoire

ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES

INFORMATION PARLEMENTAIRE

Après les fortes inondations de la ville d'Abidjan et de l'intérieur du pays, la ministre de l'Assainissement et de la Salubrité devant les députés [3](#)

SÉANCE PLÉNIÈRE

15 projets de loi votés en plénière [4](#)

DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

REUNION DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE (APF) PAR VISIOCONFERENCE

La pandémie de la COVID-19 au cœur de la réunion du Bureau de l'APF [7](#)

VISITE DE TRAVAIL DU PRÉSIDENT AMADOU SOUMAHORO À PARIS

Amadou Soumahoro et Louise Mushikiwabo en parfaite harmonie .. [8](#)

COMMUNIQUÉ DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE .. [9](#)

APRES UNE VISITE DE TRAVAIL A PARIS LE PRÉSIDENT AMADOU SOUMAHORO EST DE RETOUR A ABIDJAN

« Ma mission en France a été une réussite » [10](#)

DEUIL

HOMMAGE AU PREMIER MINISTRE AMADOU GON COULIBALY

Le Président de l'Assemblée nationale et de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie rend hommage à l'ex-Premier ministre [11](#)

Hommage aux députés Adjé Dominique et Koné Lacina [14](#)

LE COIN DU BONHEUR [15](#)

Directeur de Publication	: Alain-Acakpo ADDRA
Rédacteur en chef	: MERHEB Carmen
Secrétaire Général de la rédaction	: TIMITÉ Ali Baba
Rédacteurs	: Patricia BOLI COULIBALY Jean David COULIBALY Namory DOSSO Mohammed
Conception graphique	: FALL Hamed
Mise en page & montage	: DOSSO Mohammed
Photos	: KANTE Boun Amara Gahié KOUDOU

INFORMATION PARLEMENTAIRE



Après les fortes inondations de la ville d'Abidjan et de l'intérieur du pays, la ministre de l'Assainissement et de la Salubrité devant les députés



Anne Désirée Ouloto, Ministre de l'Assainissement et de la Salubrité

Dans le cadre de sa mission du contrôle de l'action gouvernementale, l'Assemblée nationale a reçu ce mercredi 1er juillet 2020, à l'Hémicycle, pour une séance d'information parlementaire, la ministre de l'Assainissement et de la Salubrité, Madame Anne Désirée Ouloto. L'objectif était de comprendre les raisons des inondations de la ville d'Abidjan ainsi que de certaines localités de l'intérieur du pays en dépit des investissements colossaux que le Président de la République et le gouvernement ont consentis pour leur assainissement et leur aménagement.

Le Président de l'Assemblée nationale, Monsieur Amadou Soumahoro, premier à prendre la parole, a toute suite planté le décor. Il a rappelé le drame d'Anyama où un éboulement de terrain, survenu le 18 juin 2020, a causé la mort de 17 personnes, fait des disparus et des déplacés. Le Président Amadou Soumahoro a aussi évoqué les scènes surréalistes observées, suite aux dernières pluies, dans certains quartiers d'Abidjan et de l'intérieur du pays avec leurs corollaires de familles sinistrées. Dans leur grande majorité, les députés se sont unanimement interrogés sur les actions menées par le gouvernement pour endiguer le phénomène des inondations.

Réagissant aux inquiétudes et interrogations des élus de la Nation, la Ministre Anne Désirée Ouloto a fait savoir à ses hôtes que le phénomène de l'inondation n'est pas nouveau en Côte d'Ivoire. Cependant, depuis 2011, le gouvernement est à la tâche pour adresser cette problématique par des actions fortes. Il s'agit, entre autres, de l'élaboration d'études de schémas directeurs d'assainissement et de drainage à hauteur de 5,5 milliards de FCFA, de la construction de barrages écrêteurs de crues, de l'aménagement de cuvettes, de la réhabilitation de canaux existants ainsi que de la création de bassins de rétention de sédiments et de déchets solides le long des canaux en amont du carrefour de l'indénié. Par ailleurs, la Ministre Anne Désirée Ouloto a indiqué que le gouvernement a réalisé plus de 7150 km de réseaux d'eaux pluviales aussi bien

à Abidjan que dans les villes de l'intérieur du pays. Des travaux de curage et d'entretien des ouvrages primaires dans le district d'Abidjan, le suivi et le contrôle de l'entretien et de l'exploitation du patrimoine d'assainissement et de drainage affermé du district d'Abidjan ont également été réalisés.

Évoquant les perspectives du gouvernement, la ministre de l'Assainissement et de la Salubrité a affirmé que l'État a prévu plus de 2000 milliards de FCFA d'investissement sur la période 2018-2060. Une partie significative de cet investissement devra être réalisée durant la première tranche 2018-2033. Pour celle-ci, le conseil des ministres du 16 Mai 2018 avait autorisé la tenue d'une table ronde des bailleurs de fonds en vue de mobiliser les financements pour la mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement et de drainage. A ce propos, la ministre a fait remarquer que son ministère a pu signer trois protocoles d'accord. Le premier d'une valeur de 175 milliards de FCFA, a été signé avec la CRBC, le deuxième d'un montant de 101 Milliards de FCFA a, quant à lui, été signé avec la GAUFF KFW. Puis le dernier d'une valeur de 107 milliards de FCFA, signé avec DENYS. En outre, un protocole qui porte sur la somme de 56 milliards de FCFA est en cours avec l'AFD. Un autre acte majeur dans la politique de la mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement et de drainage est l'accord de financement signé le 30 juin 2020, par le Président de la République portant sur le projet d'assainissement et de la résilience urbaine (PARU).

Parlant des mesures qui concernent les villes de l'intérieur, la ministre a fait savoir que 14 schémas directeurs d'assainissement et de drainage ont été réalisés et un protocole d'accord a été signé avec l'entreprise ACUSTER. Ce protocole d'un montant de 109 milliards de FCFA, touche les villes de Grand Bassam, Yamoussoukro, San-Pedro, de Bouaké, Man, Korhogo et de Dimbokro. Cependant, et en dépit de ces gros investissements et des ambitions de l'État de Côte d'Ivoire, la ministre de l'Assainissement et de la Salubrité a reconnu que son ministère est confronté à certaines difficultés qui, malheureusement, plombent ses actions. Ce sont, l'occupation anarchiques des emprises des ouvrages d'assainissement et de drainage existant, la construction de bâtiments d'habitation ou de commerce sur les réseaux et ouvrages d'assainissement existants ou projetés, l'occupation du domaine public par des personnes détentrices de titres réguliers de propriété, la prolifération de dépôts sauvages d'ordures ménagères sur les talus et dans les lits mineurs des thalwegs et le remblais des zones inondables à des fins d'opération immobilière.

Face à l'indiscipline et au manque de civismes des populations, Madame Anne Désirée Ouloto a profité de cette séance d'information parlementaire, pour solliciter les députés afin qu'ils puissent soutenir les efforts du ministère et de l'État par une forte sensibilisation des populations. Toutefois, « l'État

ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES

prendra ses responsabilités en démolissant toutes les bâtisses situées sur les emprises des ouvrages d'assainissement, et de drainage comme demandé par le Président de la République lors du dernier conseil des ministres du 30 juin 2020. » a-t-elle averti.

Au terme de cette séance d'information parlementaire, le Président de l'Assemblée nationale, Monsieur Amadou Soumahoro, a remercié la ministre de l'Assainissement et de la Solidarité, pour son exposé qui a permis à la représentation nationale, de mieux apprécier le rôle

joué par son département ministériel dans le projet national du Président de la République d'assurer à ses concitoyens les conditions de vies et d'existences les meilleures. Notons que dans le cadre de l'accomplissement de sa mission de contrôle de l'action du gouvernement, l'Assemblée nationale a entendu depuis le mois de mars 2020, les ministres de la Santé et de l'Hygiène publique, de la Solidarité de la Cohésion sociale, de la Lutte contre la Pauvreté ainsi que de la Sécurité de la Protection civile.

Coulibaly Jean-David

SÉANCE PLÉNIÈRE

15 projets de loi votés en plénière

Sous la présidence de M. Traoré Idrissa, Vice-président de l'Assemblée nationale, les députés ont adopté, à l'unanimité, 15 projets de loi. C'était lors de la plénière de ce 05 Août 2020 à l'Hémicycle.

Ce sont :

- Le projet de loi relatif aux libéralités
- Le projet de loi ratifiant l'ordonnance N°2020-355 du 08 avril 2020 portant suspension des délais en matière de procédure judiciaire et administrative ;
- Le projet de loi portant ratification de l'ordonnance N°2020-381 du 15 avril 2020 modifiant les articles 47 et 265 du Code de procédure civile, commerciale et administrative ;
- Le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2018-144 du 14 février 2018 modifiant l'article 169 e) de la loi n° 2014-138 du 24 mars 2014 portant Code minier
- Le projet de loi portant ratification de l'ordonnance N°2020-357 du 8 avril 2020 relative aux mesures fiscales dans le cadre du plan de riposte à la pandémie de coronavirus (COVID-19) ;
- Le projet de loi portant ratification de l'ordonnance N°2020-358 du 8 avril 2020 portant exonération des droits et taxes de douanes sur les équipements de santé, matériels et autres intrants sanitaires entrant dans le cadre de la lutte contre la maladie à coronavirus ;
- Le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2020-382 du 15 avril 2020 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds Spécial de Solidarité et de Soutien d'Urgence Humanitaire dénommé Fonds spécial de solidarité Covid-19 ;
- Le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2020-383 du 15 avril 2020 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises, dénommé FSGE Covid-19 ;
- Le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2020-384 du 15 avril 2020 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises, dénommé FSPME Covid-19 ;
- Le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2020-385 du 15 avril 2020 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du fonds d'appui aux acteurs du secteur informel ;
- Le projet de loi portant ratification de l'ordonnance N°2020-273 du 26 février 2020 portant légalisation du régime fiscal et douanier de la Convention de concession pour la conception, le financement, la construction, la détention en pleine propriété, l'exploitation et le transfert d'une centrale thermique à biomasse de 2x 23 MW d'Ayebo (Aboisso) ;
- Le projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2019-1088 du 18 décembre 2019 modifiant l'ordonnance n° 2018-646 du 1er Août 2018 portant Code des investissements ;
- Le projet de loi modifiant et complétant la loi N°2013-537 du 30 juillet 2013 portant organisation du système statistique national ;



le Vice-président Traoré Idrissa, Député de Marcory

ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES

- Le projet de loi portant ratification de l'ordonnance N° 2018-437 du 03 Mai 2018 portant répression de la commercialisation et de l'exportation illicites des produits agricoles soumises à agrément ;

- Le projet de loi portant ratification de l'ordonnance N° 2018-756 du 26 septembre 2018 modifiant l'ordonnance N° 2011-481 du 28 décembre 2011 fixant les règles relatives à la commercialisation du café et du cacao et à la régulation de la filière café-cacao.

À propos de ces projets de loi ci-dessus mentionnés l'on peut retenir ceci :

1. Le projet de loi relatif aux libéralités

Il porte sur la suspension des délais en matière de procédure judiciaire et administrative. Ce texte de loi prescrit des obligations rigoureuses à la charge du donateur, du donataire et de l'exécuteur testamentaire. Ainsi, il assure une grande des parties et des héritiers. Désormais, un mineur devenu majeur pourra disposer au profit de celui qui fut son tuteur seulement à condition que le compte définitif de la tutelle soit rendu et apuré.

2. Le projet de loi portant ratification de l'ordonnance N°2020-381 du 15 avril 2020

Il modifie les articles 47 et 265 du Code de procédure civile, commerciale et administrative. L'objectif étant d'instituer dans le fonctionnement des juridictions civiles, commerciales et administratives la tenue de conférence préparatoire afin de renforcer la qualité des procédures judiciaires et de réduire les délais entre la saisine des juridictions et le prononcé des décisions. L'article 47 nouveau institue une conférence préparatoire visant à conférer des moyens propres à simplifier le procès et à abréger le déroulement de la procédure. Quant à l'article 265 nouveau, il fait obligation au Greffier en Chef de délivrer la grosse d'une décision rendue dans un délai de trois jours.

3. Le projet de loi ratifiant l'ordonnance N°2020-355 du 08 avril 2020

Il porte sur la suspension des délais en matière de procédure judiciaire et administrative. Cette ordonnance s'inscrit dans la perspective d'assurer la protection juridique des droits des plaideurs. Surtout que dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, certaines mesures prises en urgence par le Président de la République ont eu des impacts sur les délais de procédures judiciaires. Aussi, le non-respect de ces délais menace-t-il l'équilibre économique de la Côte d'Ivoire.

4. Le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2018-144 du 14 février 2018.

Il modifie l'article 169 e) de la loi n° 2014-138 du 24 mars 2014 portant Code minier. Ce texte de loi vise à supprimer l'exonération de l'impôt sur les bénéfices industriels

et commerciaux (BIC) et de l'impôt minimum forfaitaire pour les entreprises minières. Les conventions minières en cours de validité et les permis d'exploitation accordés avant l'entrée en vigueur du présent projet de loi ne sont pas affectés. Ainsi, les permis d'exploitation délivrés au cours de l'année 2018, bénéficient-ils d'un abattement du taux de l'impôt sur les bénéfices industriels commerciaux pendant une durée de deux ans suivant la date de la première production commerciale.

1. Le projet de loi portant ratification de l'ordonnance N°2020-357 du 8 avril 2020.

Il est relatif aux mesures fiscales dans le cadre du plan de riposte à la pandémie de coronavirus (COVID-19). Il y est question des différentes mesures prises par l'Etat de Côte d'Ivoire afin de faire face à la pandémie de coronavirus. Il s'agit du plan de riposte sanitaire qui a été suivi d'un plan de riposte économique et financier visant à soutenir les entreprises. Le plan de riposte économique comprend la suspension temporaire du paiement de certains impôts et taxes, l'exonération totale ou partielle d'impôts et taxes et l'admission en charge des frais engagés dans la lutte contre la COVID-19. Ces mesures fiscales sont estimées à 107 milliards 450 millions de francs.

6. Le projet de loi portant ratification de l'ordonnance N°2020-358 du 8 avril 2020.

Il porte exonération des droits et taxes de douanes sur les équipements de santé, matériels et autres intrants sanitaires entrant dans le cadre de la lutte contre la maladie à coronavirus. En plus du plan de riposte sanitaire contre le coronavirus, le Gouvernement a adopté en Conseil des ministres un plan de soutien économique, social et humanitaire estimé à 1700 milliards de francs. L'une des mesures de ce plan de soutien porte sur l'exonération des droits et taxes d'équipements sanitaires rentrant dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. Le coût fiscal de cette mesure oscille entre 4,5 et 9,6 milliards.

7. Le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2020-382 du 15 avril 2020

Il porte création, attributions, organisation et fonctionnement du fonds spécial de solidarité et de soutien d'urgence humanitaire dénommé Fonds spécial de solidarité Covid-19. Ce texte de loi vise à atténuer les impacts négatifs de la crise sanitaire de la pandémie à COVID-19. Et ce, en assurant la sécurité alimentaire et psychosociale de la population par son approvisionnement en vivres et non vivres. Le fonds spécial de solidarité est exclusivement destiné à financer les interventions de solidarité du gouvernement à l'égard des personnes affectées par la Covid-19. Ce fonds a pour sources de financement, les dotations budgétaires, les dons de particuliers, de pays, d'Institutions, d'organismes, de structures, d'entreprises et de toutes autres ressources qui lui seront allouées dans le respect de la législation en vigueur.

8. Le projet de loi portant ratification de l'ordonnance

ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES

Il porte création, attributions, organisation et fonctionnement du fonds de soutien aux grandes entreprises, dénommé FSGE Covid-19. Il vise à contribuer au soutien des grandes entreprises avec la mise à leur disposition d'une enveloppe d'un montant de 150 milliards FCFA. Cette enveloppe est destinée à préserver les outils de production et l'emploi. Elle offre aux entreprises en difficulté, une garantie d'accès au financement.

9. Le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2020-384 du 15 avril 2020

Il porte création, attributions, organisation et fonctionnement du fonds de soutien aux petites et Moyennes entreprises, dénommé FSPME Covid-19. Son objectif est d'apporter un appui financier aux PME dont l'activité est impactée par la crise induite par la pandémie de la Covid-19. Cet appui se traduira notamment par la préservation des outils de production et de l'emploi ainsi que par le renforcement du fonds de garantie aux PME. Le gouvernement a prévu doter ledit fonds d'une enveloppe de 100 milliards FCFA.

10. Le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2020-385 du 15 avril 2020

Il porte création, attributions, organisation et fonctionnement du fonds d'appui aux acteurs du secteur informel. Ce fonds permettra la préservation de l'outil de production et des emplois dans ce secteur d'activité.

11. Le projet de loi portant ratification de l'ordonnance N°2020-273 du 26 février 2020

Il porte légalisation du régime fiscal et douanier de la Convention de concession pour la conception, le financement, la construction, la détention en pleine propriété, l'exploitation et le transfert d'une centrale thermique à biomasse de 2x 23 MW d'Ayebo (Aboisso). Précisons que cette convention a été conclue entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la société BIOVEA énergie S.A le 09 décembre 2019 pour une durée de 25 ans. Elle a été approuvée par décret n° 2019-1101 du 18 décembre 2019 et cela devrait permettre d'aboutir à une baisse du prix de vente de l'électricité. Ce prix de vente passerait de 69,8 FCFA/KWH à 61,99 FCFA /KWH.

12. Le projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2019-1088 du 18 décembre 2019

Il modifie l'ordonnance n° 2018- 646 du 1er Août 2018 portant Code des investissements. L'adoption de cette nouvelle ordonnance permet de corriger les insuffisances de celle de 2018, un an après sa mise en œuvre. Et ce, tant dans le fond que dans la forme. Ce sont au total 13 articles de l'ordonnance de 2018 qui ont été modifiés. Il s'agit

des articles 1, 5, 13, 14, 15, 21, 23, 25, 41, 42, 44, 45, 50.

13. Le projet de loi modifiant et complétant la loi N°2013-537 du 30 juillet 2013

Il porte organisation du système statistique national. Ce texte de loi vient corriger les insuffisances et les difficultés d'application de ladite loi. Difficultés telles que les conflits de compétences avec l'institut national de la statistique occasionnés par le statut juridique actuel du Conseil National de la Statistique. Il permet surtout de modifier les statuts juridiques du conseil national de la statistique et de l'institut national de la statistique. Il va permettre également de renommer l'Institut national de la statistique. Il devrait devenir l'Agence Nationale de la Statistique. En outre, ce projet de loi va créer une autorité nationale de la statistique et un fonds national de développement de la statistique.

14. Le projet de loi portant ratification de l'ordonnance N° 2018-437 du 03 Mars 2018

Il porte répression de la commercialisation et de l'exportation illicites des produits agricoles soumis à agrément. Il permettra des sanctions dissuasives pour juguler la menace que constitue pour l'ordre économique, les manquements aux règles de commercialisation. Notamment l'exportation illicite, par voie terrestre, des produits agricoles qui font perdre à l'Etat et aux structures de ces filières des montants exorbitants au titre des recettes fiscales et parafiscales.

15. Le projet de loi portant ratification de l'ordonnance N° 2018-756 du 26 septembre 2018

Il modifie l'ordonnance N°2011-481 du 28 décembre 2011 fixant les règles relatives à la commercialisation du café et du cacao et à la régulation de la filière café-cacao. Cette nouvelle disposition permettra de modifier le système de vente de la filière café-cacao. A ce propos, en plus du système actuel de la vente aux enchères par messagerie électronique, ce texte de loi prévoit l'introduction de nouveaux mécanismes de ventes en vue d'optimiser les résultats de la vente des exportations et garantir un meilleur prix aux producteurs. En outre, ce projet de loi prévoit que le Conseil d'administration conserve sa mission de contrôle de la gestion de la Direction générale. Le Conseil d'administration devrait créer un nouvel organe dénommé le Conseil consultatif. Ses missions consistent, entre autres, à donner son avis et formuler des recommandations sur les choix stratégiques de l'entreprise, à donner son avis sur les projets de réglementations, le programme annuel d'activité, les rapports d'activités exécutées dans le cadre des missions de la Direction générale.

Coulibaly Jean-David

REUNION DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE (APF) PAR VISIOCONFERENCE



La pandémie de la COVID-19 au cœur de la réunion du Bureau de l'APF



Le Président de l'APF en séance de travail avec les membres du Bureau par visioconférence

Après Dakar les 28 et 29 janvier 2020, le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la franco-phonie (APF) s'est réuni ce 6 juillet par visioconférence. Présidée par M. Amadou Soumahoro, Président de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, cette séance de travail a duré 5H 30 minutes. Elle a enregistré la présence d'une trentaine de membres avec un ordre du jour comportant 17 points. Le débat sur la lutte contre la COVID-19, ses conséquences et la question de la fracture numérique ont été les temps forts de cette séance de travail. Concernant la pandémie de la COVID-19, le président de l'APF a rappelé son caractère inédit, sa rapidité, son ampleur et ses conséquences tragiques. Il a ainsi indiqué que l'humanité est confrontée à une crise sanitaire, économique, sociale et politique qui touche 188 pays. Elle a causé près de 500.000 morts et a confiné plus de la moitié des 7,7 milliards d'habitants du monde. Le Président Amadou Soumahoro a également indiqué « qu'en dépit de la mobilisation de 8000 milliards de dollars de soutien à l'économie par les Etats et les Banques centrales, l'activité mondiale devrait diminuer de 4% en 2020 au lieu de 3% de hausse prévue en début d'année. Le choc devrait se prolonger en 2021 avec des faillites des entreprises qui se répercuteront sur le bilan des Banques, avec des conséquences sociales et politiques considérables ». Face à la pandémie, le Bureau a approuvé l'organisation d'une conférence internationale sur une probable réponse parlementaire. Par ailleurs, le Président de l'APF a annoncé que la proposition d'annulation de la dette des pays africains, faite lors de la réunion du Bureau à Dakar, a été adoptée par la présente réunion du Bureau. Toutefois, il a appelé à la discipline et au respect des gestes barrières.

Pour ce qui est de la fracture numérique, le Bureau a décidé de créer un fonds de solidarité parlementaire sur le numérique. À ce propos, M. Jacques KRABAL, Secrétaire général parlementaire, a été autorisé à étudier la faisabilité de la mise en place d'un portail numérique parlementaire francophone.

Le Bureau a également adopté deux rapports au cours de sa séance de travail. Il s'agit de celui du secrétaire parlementaire portant sur ses activités du premier semestre de l'année 2020. Puis de celui du Trésorier attendant, à la fois, aux comptes de l'exercice 2019 et à l'actualisation de la programmation 2020. En outre, le Bureau a autorisé le fonds de soutien à la coopération parlementaire et au renforcement de la langue française à financer, à hauteur de 138.000 euros, plusieurs actions de coopération avec les parlements.

Quant au projet d'accord de partenariat, il a été décidé d'envoyer, pour avis, un projet d'accord avec l'Université de Luxembourg à la Commission des Affaires parlementaires et à la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles pour une éventuelle approbation au prochain Bureau de Rabat en janvier 2021. À cet effet, le Bureau a demandé à la Commission des affaires parlementaires de poursuivre l'examen du projet de partenariat proposé par le Réseau francophone d'éthique et de déontologie parlementaires.

Notons que le bureau a décidé de répondre positivement à deux invitations. La première est celle de la Section polynésienne invitant l'APF à tenir la réunion du Bureau de l'été 2021 à Papeete. La seconde est une proposition de la Section de Nouvelle Calédonie d'accueillir de façon concomitante, la semaine du 28 juin, les réunions de la Commission politique, du Réseau des femmes parlementaires et du Réseau des jeunes parlementaires.

Le chargé de mission de la région Afrique de l'APF, M. Dah Sansan, a fait remarquer que pour les élections prévues pour cette année 2020 en Afrique, et notamment en Centrafrique, en Guinée Conakry et en Côte d'Ivoire, il a été demandé à l'APF de faire des propositions de sorte que les observateurs ne se contentent pas de recueillir des informations sur les réseaux sociaux. Qu'ils s'informent également par les canaux officiels et auprès des autorités officielles afin d'avoir des informations justes.

COULIBALY Jean-David

VISITE DE TRAVAIL DU PRÉSIDENT AMADOU SOUMAHORO À PARIS



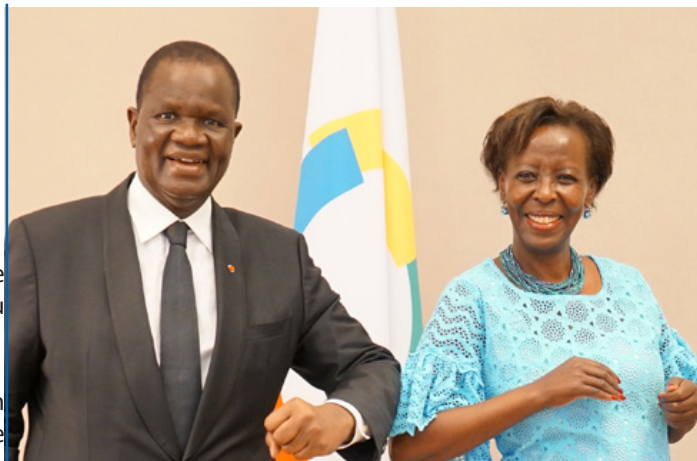
Amadou Soumahoro et Louise Mushikiwabo en parfaite harmonie

Le Président de l'Assemblée nationale, Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Monsieur Amadou Soumahoro, est à Paris depuis le mardi 21 juillet 2020. Il est dans la capitale française pour relancer la coopération parlementaire de la francophonie qui, à l'instar de l'activité socio-économique internationale, connaît un ralentissement dû à la pandémie à coronavirus.

Il faut noter que ce déplacement du Président de l'Assemblée nationale au bord de la Seine, fait suite à la réunion du Bureau de l'APF organisée par visioconférence le lundi 06 juillet 2020.

Ce jeudi 23 juillet 2020, le Président de l'APF a eu un entretien avec la Secrétaire générale de la Francophonie, Madame Louise Mushikiwabo. Lors de cet entretien, les deux personnalités ont affiché leur commune volonté de renforcer la solidarité qu'elles manifestent dans le traitement des questions urgentes auxquelles le monde francophone fait face. Elles se sont par ailleurs engagées à construire les sociétés plus pacifiques, plus justes et plus durables pour les jeunes générations.

En outre, Madame Mushikiwabo et Monsieur Soumahoro ont convenu de consolider leurs liens de collaboration. Joignant l'acte à la parole, la Secrétaire générale de la Francophonie a confirmé sa participation à la 46e session de l'Assemblée plénière de l'APF, qui se tiendra à Rabat, fin janvier 2021. Elle a également révélé que l'APF sera étroitement associée aux prochaines missions d'observation électorale ainsi qu'aux trois



Amadou Soumahoro et Louise Mushikiwabo en parfaite harmonie après leur séance de travail

trois séries de conversation prévues à l'occasion de la commémoration des 20 ans de la Déclaration de Bamako, relatives à la peine de mort, aux mariages précoces et aux systèmes démocratiques.

Signalons que peu avant cet entretien, le Président de l'APF a eu une rencontre préparatoire qui a réuni autour de lui, Monsieur Emmanuel Maury, le Secrétaire général administratif de l'APF et Monsieur Bachir DIEYE, Conseiller.

TIMITE Ali Baba



Le Président de l'APF M. Amadou Soumahoro et la Secrétaire générale de l'OIF Mme Mushikiwabo



Communiqué de presse

Paris, le 23 juillet 2020

Entretien du Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, M. Amadou Soumahoro, avec Mme Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de la Francophonie

Le Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, M. Amadou Soumahoro, s'est entretenu ce jeudi 23 juillet 2020 avec Mme Louise Mushikiwabo Secrétaire générale de la Francophonie.

Le Président de l'APF et la Secrétaire générale se sont dits parfaitement en phase sur les priorités de la Francophonie et la nécessité d'agir de concert. Ils ont d'ailleurs prévu de se revoir régulièrement.

Cette rencontre a été l'occasion pour M. Amadou Soumahoro de rappeler les grandes lignes de l'APF : la promotion de l'usage de la langue française et de la diversité des expressions culturelles et linguistiques, le soutien à la paix, à la démocratie et les droits de la personne, le développement de l'éducation et de la formation, ainsi que l'appui au développement durable, à la mobilité et à la solidarité, avec une attention toute particulière accordée à la jeunesse et la scolarisation des jeunes filles.

Le Président Soumahoro a réitéré sa volonté d'un dialogue continu et d'une étroite collaboration entre les deux organisations. « Nous devons unir nos forces pour construire les sociétés plus pacifiques, plus justes et plus durables que nous devons aux jeunes générations. L'APF et les parlementaires francophones sont déterminés à réaliser ces objectifs » a ajouté M. Amadou Soumahoro.

La Secrétaire générale de la Francophonie a déclaré que l'APF serait étroitement associée aux prochaines missions d'observation électorale ainsi qu'aux trois séries de conversation prévues à l'occasion de la commémoration des 20 ans de la Déclaration de Bamako, relatives à la peine de mort, aux mariages précoces et aux systèmes démocratiques.

Enfin, Mme Louise Mushikiwabo a confirmé sa participation à la 46e session de l'Assemblée plénière de l'APF, qui se tiendra à Rabat, fin janvier 2021.

Le Secrétaire Général de l'APF

APRÈS UNE VISITE DE TRAVAIL À PARIS, LE PRÉSIDENT AMADOU SOUMAHORO EST DE RETOUR A ABIDJAN



« Ma mission en France a été une réussite »



Le Président de l'APF M. Amadou Soumahoro avec le Vice-Président à son arrivée

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Président de l'Assemblée nationale, Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Monsieur Amadou Soumahoro, a effectué du 21 juillet au 05 Août 2020, une visite de travail à Paris, en France.

Il était sur les bords de la Seine dans le cadre d'une mission de l'Assemblée parlementaire de la francophonie.

Le Président de l'Assemblée nationale a eu plusieurs séances de travail avec le secrétariat général de l'APF avec lequel ils ont évoqué notamment la mise en œuvre des décisions de la première réunion annuelle du Bureau de l'APF, tenue à Dakar les 28 et 29 janvier 2020.

Aussi le Président Amadou Soumahoro, s'est-il réjoui de l'exécution de la quasi-totalité de ces décisions.

Le jeudi 23 juillet 2020, le Président de l'APF a eu un entretien avec la Secrétaire générale de la Francophonie, Madame Louise Mushikiwabo. Lors de cet entretien, les deux personnalités ont affiché leur commune volonté de renforcer la solidarité qu'elles manifestent dans le traitement des questions urgentes auxquelles le monde francophone fait face. Elles se sont par ailleurs engagées à faire de sorte que les enfants du monde francophone aient tous une identité. Elles se sont engagées également à construire les sociétés plus pacifiques, plus justes et plus durables pour les jeunes générations.

Par ailleurs, le Président Amadou Soumahoro a mis à profit son séjour à Paris, pour rencontrer les personnalités du monde francophone qui ont marqué leur admiration devant la qualité du travail abattu par l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie.

Fait à Abidjan le 06 août 2020

Direction de l'Information et de la Communication de l'Assemblée nationale

HOMMAGE AU PREMIER MINISTRE AMADOU GON COULIBALY



Le Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) rendent un hommage à l'ex-Premier ministre



Le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly

L'ex-Premier ministre ivoirien, M. Amadou Gon Coulibaly, est décédé le mercredi 08 juillet 2020. Cette terrible nouvelle a secoué la Côte d'Ivoire mais également le monde politico-diplomatique international. Tous lui ont rendu un vibrant hommage.

Au nom de l'Assemblée nationale ivoirienne, le Président Amadou Soumahoro, dans un communiqué publié le 10 juillet 2020, a souligné le sens élevé des intérêts de la Nation que l'ex-Premier ministre Amadou Gon Coulibaly incarnait : « Au nom de l'Assemblée nationale, je rends hommage au travailleur chevronné et talentueux qu'il fut et qui a consacré sa vie, avec dévouement, aux intérêts supérieurs de notre pays ». Il ajoute : « Amadou Gon Coulibaly a su mener le combat de la démocratie et du développement économique et social de notre pays. Sa personnalité exceptionnelle, son sens très élevé des responsabilités et sa loyauté à nulle autre pareille, ont fait de lui une personnalité politique de haute stature ».

Le Président Amadou Soumahoro, tout en rappelant ses liens très particuliers avec l'illustre disparu, a par ailleurs, présenté ses condoléances les plus émues au Président de la République, SEM. Alassane OUATTARA, aux Présidents des Institutions de la République, aux membres du Gouvernement, à la famille politique ainsi qu'à la famille biologique de l'ex-Premier ministre Amadou Gon Coulibaly.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a aussi joint sa voix à celle de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire pour toujours rendre un hommage à l'illustre disparu et soutenir la famille éplorée. Dans son communiqué, l'APF a traduit toute son émotion face à cette soudaine disparition. Elle a manifesté son soutien au peuple ivoirien ainsi qu'à la famille éplorée. Elle a traduit également ses condoléances au Président de la République, SEM. Alassane Ouattara qui perd un de ses plus fidèles compagnons.

Rappelons que le mardi 14 juillet 2020, l'ex-Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly, a reçu les hommages de la Nation sur l'esplanade du palais de la Présidence de la République, en présence de SEM. Alassane Ouattara, Président de la République. Plusieurs hautes personnalités étrangères ont pris part à cette cérémonie. Notamment le Président de la République sœur du Sénégal, SEM. Macky Sall. Les Premiers ministres de la République de Guinée et de la République du Burkina Faso ainsi que le ministre français de l'Europe et des Affaires Etrangères. La cérémonie a été ponctuée par un défilé militaire suivi de la remise de drapeau de l'Etat à la veuve.

L'ex-Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly, a été inhumé le 17 juillet 2020 à Korhogo, terre de ses ancêtres.

TIMITE Ali Baba



DEUIL

En images, la participation du Président de l'Assemblée nationale aux obsèques de l'ex-Premier ministre Amadou Gon Coulibaly



Le Président de la République, S.E.M. Alassane Ouattara s'inclinant devant la dépouille du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly



Le Président Amadou Soumahoro s'incline devant la dépouille mortelle du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly lors de la cérémonie d'hommage de la nation



Le Président Amadou Soumahoro lors de la cérémonie de présentation des condoléances à la famille éplorée



Le Président de l'Assemblée nationale à la cérémonie d'hommage du RHDP au Premier ministre



Le Président de l'Assemblée nationale accueilli à l'aérodrome de Korhogo



Le Président de l'Assemblée nationale lors de la veillée funèbre qui a eu lieu après l'inhumation du Premier ministre sur sa terre natale à Korhogo

DEUIL

Hommage aux députés ADIE Dominique et KONE Lacina



L'ex-député Adié Dominique



L'ex-député Koné Lacina

Une forte délégation de l'Assemblée nationale conduite par le Vice-président YAO Kouadio Séraphin, a apporté, au nom du Président Amadou Soumahoro et de l'institution, son soutien et son réconfort à la famille du député Adié Dominique. C'était ce mercredi 1er juillet 2020, au domicile du défunt sis à la riviéra M'Pouto, dans la commune de Cocody.

Le Député Yéo Fozié, porte-parole de la délégation, a au nom du Président de l'Assemblée nationale, traduit toute l'affection que la représentation nationale avait pour leur collègue, ami et frère Adié Dominique. Il a assuré la famille que l'Assemblée nationale sera à leur côté, et portera sa part de deuil, durant toutes les étapes des obsèques. Réagissant au nom de la famille éplorée, Monsieur Adjé Kacou Luc, frère aîné du défunt, a souligné l'honneur qui leur est fait de recevoir cette forte délégation de la représentation nationale à leur domicile familial. Pour lui, c'est la preuve effective et l'expression profonde de l'amitié que nourrissait l'ensemble des députés pour leur fils, époux, père et frère. « Merci. Nous n'avons pas d'autres mots pour exprimer notre reconnaissance. » A-t-il conclu.

L'ex-député Adié Dominique, décédé le dimanche 16 mai dernier, a connu une vie politique riche. Il était ancien maire de la Commune de Bouaflé, conseiller économique et social et Président fondateur du groupement politique Pour la République et le Démocratie (PDR). Adié Dominique laisse derrière lui une veuve et cinq enfants.

Patricia BOLI

Madame Adéa Yomlan Blanche Marilynne Yao



Décédé le 28 juin 2020, Madame Adéa Yomlan Blanche Marilynne épouse Yao, assistante de Direction au cabinet du président de l'Assemblée nationale, a été

inhumée le samedi 25 juillet.

Patricia BOLI

Une délégation de l'Assemblée nationale conduite par le député Traoré Idrissa, Vice-président de l'Assemblée nationale, s'est rendue, ce samedi 29 août 2020, à Bingerville, au domicile familial de l'ex-député de Korhogo ville, Monsieur Koné Lacina. Elle s'y est rendue pour prendre part aux cérémonies de sacrifice de septième jour du décès de leur collègue survenu le 21 août 2020 à Abidjan.

Prenant la parole au nom du Président de l'Assemblée nationale, le député Yéo Fozié, porte-parole de la délégation à cette cérémonie, a transmis la compassion de l'Assemblée nationale et réitéré le soutien du Président Amadou Soumahoro à la famille éplorée. Il a signifié toute l'amertume ressentie par l'Assemblée nationale à l'annonce de cette disparition et demandé, par la même occasion, aux guides religieux d'adresser des prières au tout puissant Allah afin que l'âme de leur regretté collègue repose en paix.

Quant au porte-parole de la famille, il a remercié le Président de l'Assemblée nationale et l'ensemble des députés pour le soutien apporté à la famille depuis le décès de leur frère.

Rappelons que le député Koné Lacina a été inhumé le vendredi 28 août 2020 au cimetière municipal de Williamsville. Par ailleurs, l'Assemblée nationale et le groupe parlementaire RHDP ont fait un don financier d'une valeur de 3 100 000 F CFA à la famille éplorée afin de l'épauler.

COULIBALY Namory

Monsieur Ernest Tchoma Bi



Monsieur Ernest Kacou Tchoma Bi, Administrateur en service à la Direction de l'Informatique et de la Documentation, est décédé le 18 août 2020.

DOSSO Mohammed

LE COIN DU BONHEUR

Ils sont unis pour le meilleur et pour le pire...



Monsieur Kouassi Amani Sébastien, Chef du Service de la Coopération Interparlementaire, a convolé en justes noces avec Mademoiselle N'Dékoué Edé Marie-Madeleine à la Mairie du Plateau le Samedi 1 août 2020.

Vive les mariés !

Patricia BOLA



Le samedi 22 août 2020, monsieur Ouaraga Noël, agent du protocole de l'Assemblée nationale, a officialisé sa relation avec sa moitié, Sabo Nonhon Patricia. La cérémonie civile a eu pour cadre, la salle de mariage de la mairie de port-Bouët devant un parterre d'invités. Félicitation au couple !

DOSSO Mohammed

« Au cœur de l'Assemblée nationale » est l'émission télévisée de l'Assemblée nationale. D'une durée de 26 minutes, cette émission a pour objectif d'assurer une plus grande transparence aux activités parlementaires avec la mise à disposition des lois votées par les députés aux populations. « Au cœur de l'Assemblée nationale » est produite en collaboration avec la Télévision Ivoirienne RTI 1 qui en assure la diffusion. Le premier numéro a été diffusé le lundi 17 février 2020. Le 5^e numéro, diffusé le lundi 24 août 2020, s'est appesanti sur les textes relatifs à la Commission Electorale Indépendante (CEI). Les députés invités étaient Messieurs Imbassou Ouattara et Koné Boubacar. Ces derniers, à travers des explications bien à propos, ont fait comprendre l'esprit et la lettre de cette loi aux téléspectateurs qui en sont les destinataires.

Précisons que ce programme de télévision



s'articule autour de cinq rubriques : Le Film historique de l'Assemblée nationale, le Panel sur le thème de l'émission, la Grande interview, la rubrique vrai ou faux, et le rappel des activités parlementaires. Il est diffusé le troisième lundi de chaque mois après le Journal Télévisé de 20 heures.

COULIBALY Jean-David